



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le lundi 4 avril 2016, 20 h**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 7 mars 2016
3. Financement des activités d'investissement 2015
4. Avis de motion – Projet de règlement d'emprunt pour des travaux d'infrastructures dans le cadre des activités du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer
5. Corporation du Centre des Congrès régional de la Gaspésie – Aide financière 2016
6. Corporation du Centre des Congrès régional de la Gaspésie – Radiation des intérêts courus
7. Dérogation mineure (65 rue Penouil – Lot 3 547 552) – Consultation publique et décision du conseil
8. Programmation partielle TECQ 2014 – 2018
9. Travaux de pavage :
  - 2<sup>e</sup> rang
  - Route de l'Église
  - Ancienne Route 6 (secteur de la rue de la Boulangerie)
  - Rue Saint-Onge (nord du boulevard Perron)
  - Ancienne Route 6 (secteur du chemin Bujold)
10. Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Cotisation annuelle, adhésion et nomination de deux représentants
11. Réalisation d'un plan stratégique de développement – Demande financière de Tourisme Baie-des-chaleurs
12. Immobilisations en éclairage public- 2016
13. Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – Recommandation 1<sup>ère</sup> tombée du fonds de visibilité 2016
14. Autres sujets
15. Tour de table du conseil
16. Période de commentaires et de questions
17. Ajournement de la séance au lundi 18 avril 2016 à 20 h

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 avril 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**16-04-81 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 avril 2016 soit accepté en y ajoutant le point suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Entente de gestion du golf de Carleton-sur-Mer avec l'Hostellerie Baie-Bleue

**16-04-82 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 mars 2016 soit adopté, tel que proposé.

**16-04-83 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des équipements suivants ont été financés en 2015 par le fonds de roulement pour un total de 108 949,20 \$ :

- |   |              |
|---|--------------|
| ➤ Côte-à-Côte et tondeuse :                 | 20 678,10 \$ |
| ➤ Véhicule Volt :                           | 30 317,25 \$ |
| ➤ Véhicule de service aux Travaux publics : | 57 953,85 \$ |

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations prévus, la Ville de Carleton-sur-Mer prévoit terminer son année financière 2015 avec un surplus aux activités de fonctionnement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

De rembourser le fonds de roulement au montant de 108 949,20 \$ et de financer les équipements précités à même les activités de fonctionnement.

**16-04-84**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR  
DES TRAVAUX D’INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU 250E  
DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU’ en 2017, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) s’apprête à célébrer les 250 ans de fondation de Carleton-sur-Mer, appelé autrefois Tracadieche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite laisser un héritage significatif aux générations actuelles et futures, notamment aux sites de la plage municipale et de la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille activement à l’obtention de financement privé ou public visant à souligner les 250 ans de la ville;

POUR CES MOTIFS,

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt pour des travaux d'infrastructures dans le cadre des activités du 250<sup>e</sup> de Carleton-sur-Mer.

**16-04-85**

**CORPORATION DU CENTRE DES CONGRÈS RÉGIONAL DE LA  
GASPÉSIE – AIDE FINANCIÈRE 2016**

**Monsieur Steven Parent, conseiller municipal, se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d’accorder une aide financière pour l’exploitation d’un centre de Congrès sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) désire se prévaloir de cette disposition afin de favoriser la situation financière de la Corporation du Centre des congrès Régional de la Gaspésie;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l’unanimité

QUE la Ville autorise de verser une aide financière au montant de 45 159,43 \$ à la Corporation du Centre des congrès régional de la Gaspésie pour l’année financière 2016, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

QUE cette aide financière soit conditionnelle au remboursement de taxes foncières sur le matricule F 0630-59-7903 désignant le bâtiment du Centre des congrès Régional de la Gaspésie, propriété de ladite corporation, au montant de 45 159,43 \$.

**16-04-86**

**CORPORATION DU CENTRE DES CONGRÈS RÉGIONAL DE LA  
GASPÉSIE - RADIATION DES INTÉRÊTS COURUS**

**Monsieur Steven Parent, conseiller municipal, se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).**

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes de services de la Corporation du Centre des congrès Régional de la Gaspésie a cumulé, au 31 décembre 2015, des intérêts au montant 14 250,08 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre des Congrès Régional de la Gaspésie travaille présentement à l’élaboration d’un plan d’affaires afin d’améliorer sa situation financière;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a déjà permis à la Corporation du Centre des Congrès Régional de la Gaspésie de diminuer son solde de taxes dues envers la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer la reconnaissance de dette engageant la Corporation du Centre des congrès Régional de la Gaspésie à rembourser la totalité des taxes dues;

QU' une provision au montant de 14 250,08 \$ soit puisée à même le surplus de l'exercice financier 2015 afin de radier les intérêts comptabilisés à la fiche de taxes de la Corporation du Centre des congrès Régional de la Gaspésie pour le même montant et ce conditionnel à la signature de la reconnaissance de dette.

**16-04-87 DÉROGATION MINEURE (65 RUE PENOUIL – LOT 3 547 552) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Personne n'a voulu se faire entendre sur la propriété.

CONSIDÉRANT QUE la demande en dérogation mineure pour l'immeuble se situant au 65, rue Penouil, lot 3 547 552 du cadastre du Québec, qui consiste à accepter la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 2,42 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge arrière minimale de 6,00 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est existante depuis 1976;

CONSIDÉRANT QUE des permis ont été donnés pour l'implantation et l'agrandissement de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne nuit pas aux voisins;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 3 mars 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande en ce qui concerne la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 2,42 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une marge arrière minimale de 6,00 mètres.

**16-04-88 PROGRAMMATION PARTIELLE TECQ 2014 – 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QU' un nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées servira à déterminer les travaux de priorité 3 éligibles avant de finaliser notre programmation TECQ 2014-2018 :

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du (MAMOT);

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation partielle de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation partielle de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **16-04-89 TRAVAUX DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions concernant les travaux de pavage mécanisé;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour ces travaux de pavage sont financées à même le règlement d'emprunt numéro 2016-274 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour des travaux de pavage dans le cadre du Programme d'accélération des investissements sur le réseau routier local – AIRRL;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière faites par la Ville dans le cadre du programme « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL) ont fait l'objet d'un accord de principe par le ministère des Transports (MTQ), qui permet l'octroi d'une subvention de 50 % des coûts admissibles;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

1. D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage mécanisé à effectuer sur le chemin du 2e rang entre la route Saint-Onge et la limite Est de la ville sur cinq tronçons totalisant une longueur de 2 700 m au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 419 580,57 \$, taxes incluses, conditionnellement l'approbation de l'aide financière par le MTQ.
2. D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage mécanisé à effectuer sur la route de l'Église sur une longueur de 630 m; au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 142 116,00 \$, taxes incluses, conditionnellement l'approbation de l'aide financière par le MTQ.

3. D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage mécanisé à effectuer sur l'ancienne route 6 située dans le secteur de la rue de la Boulangerie sur une longueur de 480 m; au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 84 216,89 \$, taxes incluses, conditionnellement l'approbation du l'aide financière par le MTQ.
4. D'octroyer le contrat pour les travaux de pavage mécanisé à effectuer sur la rue Saint-Onge au Nord du boulevard Perron sur une longueur de 350 m; au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 61 408,15 \$, taxes incluses, conditionnellement l'approbation du l'aide financière par le MTQ.
5. D'octroyer le contrat sur l'ancienne route 6 située dans le secteur du chemin Bujold sur une longueur de 240 m; au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 42 108,44 \$, taxes incluses, conditionnellement l'approbation du l'aide financière par le MTQ.

**16-04-90                    UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – COTISATION ANNUELLE, ADHÉSION ET NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS) travaille activement au développement du loisir et du sport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS assure une concertation régionale en loisir et en sport;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS offre, directement ou par l'entremise de mandataires, des services conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes régionaux et supra locaux de loisir et de sport;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 243 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle 2016 – 2017.

QUE la Ville délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:

- Mme Julie Loubert, coordonnatrice du loisir et de la culture;
- M. Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme.

**16-04-91                    RÉALISATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT–DEMANDE FINANCIÈRE DE TOURISME BAIE-DES-CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs assure la concertation de l'industrie touristique dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs s'avère l'outil de promotion de la Baie-des-Chaleurs le plus approprié;

CONSIDÉRANT QUE le tourisme représente une des principales activités économiques de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs fait face à des problèmes financiers qui exige une refonte de son organisation;

CONSIDÉRANT QUE cette refonte vise notamment un regroupement avec la Chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs a présenté un projet de *Réalisation d'un plan stratégique de développement* visant une formule novatrice de la promotion de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-des-Chaleurs demande à plusieurs municipalités du territoire, dont Carleton-sur-Mer, une contribution au montant de 250 \$ pour réaliser ce plan;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde un montant de 250 \$ à Tourisme Baie-des-Chaleurs pour la réalisation d'un plan stratégique de développement.

### **16-04-92                    IMMOBILISATION EN ÉCLAIRAGE PUBLIC – 2016**

CONSIDÉRANT QUE le développement résidentiel à Carleton-sur-Mer requiert l'ajout d'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QU' afin de fournir un éclairage sécuritaire avec un optimum d'efficacité, il est nécessaire d'ajouter certaines lumières;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressées à la Ville par des citoyens concernant l'amélioration de l'éclairage de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

De mandater le service des Travaux publics pour l'ajout de lumières de rue aux endroits suivants:

•	Boulevard Perron	:	ajout d'une lumière face au CEGEP (#776)
•	Rue Tracadièche Est	:	ajout de deux poteaux et deux lumières au nord de la rue Lagacé
•	Rue Cartier-Chaleurs	:	ajout d'un poteau et d'une lumière au nord de la rue Lagacé
•	Rue de la Montagne	:	ajout d'une lumière au coin de l'enclos de TELUS
•	Route St-Louis	:	ajout d'une lumière sous la ligne d'Hydro-Québec

De mandater le service des Travaux publics pour la conversion au DEL dans la rue Savoie.

### **16-04-93                    FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – RECOMMANDATION 1<sup>ère</sup> TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2016**

ATTENDU QU' une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Cartier énergie éolienne encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier énergie éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016, le conseil municipal a accepté la recommandation des projets de la première sélection du comité qui s'était réuni une première fois le lundi 29 février 2016 (résolution 16-03-72);

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni une deuxième fois le mercredi 30 mars 2016 afin de poursuivre l'analyse de demandes déposées lors de la première tombée du 5 février dernier;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation suivante du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier énergie éolienne, pour la tombée du 5 février 2016 :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Preuve de visibilité</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Recommandation</b>
Marathon BDC	Kiosque promotionnel pour salon sportif – Support à oriflammes – vidéo promotionnel	Logo de Cartier sur les t-shirts des participants, logo sur communiqué, réseaux sociaux et dans le générique du vidéo	10 000\$	6 750 \$
Association hockey mineur	Panneau à l'image de l'asso. dans l'aréna, panneau de gardien, tableau pour chambre	Logo de Cartier sur le panneau dans l'aréna (intérieur)	10 000 \$	602 \$

**AUTRE SUJET :**

**16-04-94                    ENTENTE DE GESTION DU GOLF DE CARLETON-SUR-MER AVEC L'HOTELLERIE BAIE-BLEUE**

**Monsieur Steven Parent, conseiller municipal, se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).**

ATTENDU QUE le 14 novembre 2007, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a conclu, avec le consortium BFGL inc., une entente concernant l'exploitation des actifs du Golf de Carleton pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2017 (ci-après l' « Entente initiale »);

ATTENDU QUE le 27 juillet 2010, les parties à l'Entente initiale ont convenu des termes de l'entente intitulée Addenda au protocole d'entente initiale du 8 novembre 2007 - Gestion du Club de golf de Carleton par l'Hostellerie Baie Bleue (ci-après l' « Addenda »). Par cet Addenda, les parties convenaient de modifier certaines des dispositions de l'Entente initiale et l'Hostellerie Baie Bleue inc. était substituée au consortium BFGL inc., à titre de gestionnaire du Club de golf Carleton-sur-Mer;

ATTENDU QUE l'Entente initiale et l'Addenda sont collectivement désignés comme étant l'Entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire reprendre la gestion des opérations du Club de golf Carleton-Sur-Mer, et ce, avant le terme de l'Entente de gestion;

CONSIDÉRANT QU' une entente de principe, qui permettrait la résiliation de l'Entente de gestion, mais dont les modalités finales devront être approuvées par les parties, a fait l'objet de discussions entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'Hostellerie Baie Bleue inc.;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les principaux paramètres de la transaction à intervenir;

D'autoriser le maire, monsieur Denis Henry, et le directeur général et greffier, monsieur Danick Boulay, afin de compléter les négociations des modalités de la transaction.



## **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

## **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quinze personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

### **16-04-95 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 18 AVRIL 2016, 20 H**

À 20 h 37, madame France Leblanc propose d'ajourner la séance au lundi 18 avril 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Accepté.

---

**M. Denis Henry**  
Maire

---

**M. Danick Boulay**  
Directeur général et greffier